

[EN BREF]

► Au Salon des maires

Pour la troisième année consécutive, les Communes forestières étaient associées à l'ONF pour présenter « **le + forêt publique** » au salon des maires. Le stand végétalisé symbolisait les services rendus par la forêt à l'ensemble de la société. Le 20 novembre lors de l'inauguration du salon, Jean-Claude Monin et Geneviève Rey, directrice des Affaires communales de l'ONF ont accueilli sur le stand Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale et Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France. L'occasion pour Jean-Claude Monin de solliciter la mobilisation des parlementaires alors que le projet de loi de finances pour 2013 a exclu la forêt du bénéfice des crédits carbone au profit de l'habitat. L'interprofession France Bois Forêt, le CNDB et des entreprises accueillait les visiteurs au **Pavillon Bois**. Les professionnels ont créé des événements pour mettre en avant la construction bois. Jean-Claude Monin aux côtés de Laurent Denormandie, président de FBF, a remis le 21 novembre les récompenses aux lauréats du prix national de la construction bois 2012. Le lendemain, la construction du refuge du goûter (3835 m d'altitude) sur le massif du Mont Blanc a été présentée au public du salon. Les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs étaient présents.

Retrouvez les moments importants de ces trois jours sur le site www.fncofor.fr

■ **Situation financière et sociale de l'ONF**

Stéphane Le Foll met en place deux groupes de travail

Par lettre de mission en date du 11 décembre, le ministre en charge de la forêt a confirmé la création d'un groupe de travail regroupant les signataires du Contrat d'Objectifs et de Performance : l'Etat au travers des ministères signataires, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières, chargé de procéder à une analyse de la situation financière de l'ONF.

Ce groupe co-présidé par Jean-Claude Monin examinera les différentes activités de l'ONF : forêt domaniale, forêts des collectivités, missions d'intérêt général et activités concurrentielles, afin de dégager des propositions pour sécuriser durablement le modèle économique de l'établissement.

Un rapport d'étape sera présenté à la fin du mois de mars 2013 et des propositions finalisées pour l'été, qui s'inscriront dans la loi d'avenir sur la forêt prévue au deuxième semestre 2013.

Cette décision du ministre répond aux nombreuses interventions de la FNCOFOR qui a alerté le gouvernement sur la nécessité de retrouver un équilibre financier au sein de l'ONF, d'ouvrir une réflexion sur le rôle et les missions de l'établissement public et de renforcer le rôle des élus dans les orientations et les décisions stratégiques qui seront actées.

Deux rapports pour deux démarches

Si les élus de la FNCOFOR ont réaffirmé leur soutien au service public rendu par l'ONF, ils ont demandé et obtenu un examen approfondi de la situation de l'établissement au terme de la première année de mise en œuvre du contrat. Le ministre a également rappelé la demande qu'il a faite à la direction générale de l'ONF de mener avec l'ensemble des personnels de l'établissement une réflexion sur les missions et l'organisation de l'ONF.

Confiance et responsabilité en jeu

La confiance à l'égard de l'ONF, la FNCOFOR en a fait la démonstration en signant le contrat d'objectifs et de performance 2012 – 2016. Les Communes forestières ont consenti au paiement d'une contribution nouvelle de deux euros par hectare de forêt gérée. Aujourd'hui plus que jamais, il est de la responsabilité de la FNCOFOR de vérifier que cette charge nouvelle ne s'accompagne pas d'un service réduit rendu aux communes. La contrepartie était notamment l'assurance de conserver un maillage territorial d'agents de terrain capables d'assurer la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités. Or le projet de budget de l'ONF pour 2013 suscite de nombreuses interrogations de la part des représentants de la FNCOFOR.

Face aux difficultés financières et de trésorerie de l'établissement, face à la baisse de capacité d'autofinancement et ce malgré l'aide exceptionnelle de l'Etat, les élus des Communes forestières ont cependant voté le budget pour tenir compte de l'effort significatif de l'Etat, pour manifester une nouvelle fois leur soutien à l'ONF et pour ne pas ajouter à l'inquiétude des personnels, en espérant que des évolutions significatives s'opéreront en 2013 à l'issue des rapports présentés par les groupes de travail.

[EN BREF]

► Mission parlementaire

Le Premier ministre vient de confier au député Jean-Yves Caullet une mission de réflexion sur la filière forêt bois. Elle apportera une contribution importante au projet de loi d'avenir prévu pour le deuxième semestre 2013. Le député dispose de six mois pour rédiger un rapport qui abordera l'aspect environnemental, économique et financier d'une filière dont la balance commerciale est aujourd'hui négative. L'objectif est de relever plusieurs défis : créer de la valeur ajoutée en France et développer des emplois. Jean-Yves Caullet est aussi président des Communes forestières de l'Yonne.

► Transition énergétique

Le débat national sur la transition énergétique a été lancé le 29 novembre. Le projet de loi de programmation énergétique qui en sera issu devrait être présenté en septembre 2013. D'ici là, le Conseil national du débat doit se réunir une fois par mois et des débats territoriaux auront lieu de février à fin mai 2013. Les orientations de politiques énergétiques qui seront données définiront un mix énergétique où la biomasse forestière devrait occuper une place de choix au titre des énergies renouvelables.

► SPL en Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes avec 10 autres collectivités dont le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire ont décidé de créer une Société Publique Locale (SPL) d'Efficacité énergétique. Dotée d'un capital de 5,297 M€, elle aura pour vocation de mener des projets de rénovation énergétique performante sur le patrimoine des collectivités.

► Agenda

° Inauguration de l'atelier bois de **Barrême** réalisée avec du bois estampillé Bois des Alpes – le 15 décembre, Alpes de Haute-Provence.

Cofor info est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication : Jean-Claude Monin
Mise en page : agence 45.presse

■ Commercialisation des bois

Décliner les réunions avec la FNB dans les régions

Le 22 novembre, des élus du bureau de la FNCOFOR ont rencontré des élus de la Fédération nationale du bois. Une réunion bilatérale pour conforter le dialogue instauré lors de la signature du protocole pour la commercialisation des bois issus des forêts publiques (FNB, ONF, FNCOFOR) de mai dernier.

Ce protocole d'accord a ouvert un espace de négociation entre les producteurs de bois de la forêt publique et leur principal client la FNB. Cette première rencontre bilatérale a permis aux élus et aux représentants de la FNB de faire le point sur le marché du bois. Un marché effectivement déprimé. Les industriels misent néanmoins sur une reprise au deuxième semestre 2013 avec une relance de la création de logements aux Etats-Unis qui doperait les importations de bois européens. Ils espèrent ainsi que la concurrence des bois allemands, autrichiens... sera moins rude sur le marché français. Lors de cette rencontre, les acheteurs ont reconnu que les prix des bois avaient diminué depuis un an sur le marché français. Et que les communes forestières avaient joué le jeu en supportant cette baisse afin de préserver les entreprises de la filière bois.

Un vrai dialogue s'est engagé qui doit se poursuivre au cours de rencontres bilatérales dans les régions. La discussion a porté également sur les contrats de bois sur pied que proposent les acheteurs. Il a été convenu que les situations régionales seront examinées dans le détail pour aborder cette question à l'avenir. Les prochaines réunions nationales seront organisées dans la perspective de

Préparation de la programmation européenne 2014-2020

Les Communes forestières s'impliquent

Une réunion d'information le 19 novembre entre les présidents et directeurs des unions régionales des Communes forestières et les membres du bureau de la Fédération portait sur la nouvelle approche « pluri-fonds » de la programmation 2014-2020 de l'Union européenne. A la différence de la dernière période 2007-2013 où 90% des soutiens européens à la filière forêt bois provenaient du FEADER, ceux-ci devraient provenir également du FEDER et du FSE lors de la période qui s'amorce en 2014. Autre nouveauté importante en France, la gestion des fonds structurels européens devrait revenir aux régions et ne plus être centralisée. Cette nouvelle approche pluri-fonds va de pair avec la définition d'objectifs pour la stratégie européenne qui concernent l'emploi, l'innovation, l'éducation, l'inclusion sociale et l'énergie.

Le cadre budgétaire devra être adopté par le Parlement européen lors du premier semestre 2013 et au niveau national il se traduira par un accord de partenariat définissant les orientations stratégiques de chaque pays. En France, ce contrat est élaboré à partir de diagnostics régionaux préparés depuis la fin octobre.

Les Communes forestières vont intervenir à tous les niveaux de cette préparation de la programmation afin de faire reconnaître les contributions de la forêt et de la filière bois en matière de développement local notamment. Elément important, la FNCOFOR a été invitée à participer à l'Instance nationale de préparation de l'accord de partenariat, dont la première réunion se tiendra le 20 décembre.

Des commissions de travail au sein de la Fédération

Lors de la réunion de bureau de la FNCOFOR du 19 septembre, il a été décidé la mise en place d'une commission nationale DFCL présidée par Nello Broglio assisté de Francis Cros et Pierre Darmanté. Autre commission nationale désignée : celle consacrée à la chasse ; elle a pour délégués Marie-Louise Haralambon, Evelyne Ottenin, Jacky Favret, Jean Pierre Michel, Jean-Marie Haraux. Par ailleurs, il a été confirmé que l'élu référent au Conseil national de la montagne demeurerait Michel Castan.

Enfin, les représentants des Communes forestières au conseil d'administration de l'ONF ont été renouvelés. Après un vote, ont été désignés Jean-Claude Monin, Pierre Grandadam, Pierre Darmanté et Jacky Favret.

Gestion intégrée de la forêt et des cervidés : faire entendre la voix des propriétaires forestiers

Invités à une première réunion de travail le 21 novembre sur la démarche Sylvafaune – contribuer à l'amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique – les élus des Communes forestières ont fait valoir qu'il fallait mieux définir l'équilibre forêt-gibier et ne pas assimiler petit et grand gibier pour régler les problèmes.

Ils estiment par ailleurs qu'il est indispensable de travailler au niveau départemental avec tous les propriétaires forestiers et l'ONF afin de donner des avis fermes sur les schémas départementaux de gestion cynégétique.